RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

SARL Ellytis Audit Expertise

Sté à responsabilité limitée au capital de 7 000 €
Siège social : 57 Boulevard de la République BATIMENT 3 78400 CHATOU
Siren : 538 772 708
R.C.S. VERSAILLES

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 26 FEVRIER 2024

La soussignée :

Madame Héliena DEMOUGEOT, seule associée, propriétaire de la totalité des 700 parts sociales, de la société à responsabilité limitée unipersonnelle « ELLYTIS AUDIT EXPERTISE », au capital de SEPT MILLE EUROS, dont le siège social est fixé au 57 Boulevard de la République – Bâtiment 3 – 78400 CHATOU, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de VERSAILLES sous le numéro 538.772.708,

Laquelle envisage la transformation de ladite société en Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle,

Cette transformation ne pourra être décidée que sur présentation par un Commissaire à la Transformation, conformément aux dispositions de l'article L. 224-3 du Code de commerce, d'un rapport sur la valeur des biens composant l'actif social et les avantages particuliers pouvant exister au profit d'associés ou de tiers, ainsi que sur la situation de la Société, conformément aux dispositions de l'article L. 223-43 du même code.

Ce Commissaire à la Transformation peut être désigné par l'associé unique lorsqu'il n'existe qu'un seul associé.

DECISION UNIQUE :

L'associé unique a décidé conformément aux dispositions des articles L. 224-3 et L. 223-43 du code de commerce, de désigner :

Sandrine BODIN-LEBOUCHER – [redacted]

Commissaire aux comptes inscrit auprès de la Cour d'appel de VERSAILLES, en qualité de Commissaire à la transformation avec pour mission d'apprécier sous sa responsabilité la valeur des biens composant l'actif social et les avantages particuliers pouvant exister au profit d'associés ou de tiers, dans les conditions prévues à l'article L. 224-3 du Code de commerce et d'établir un rapport sur la situation de la Société prévu par l'article L. 223-43 du Code de commerce.

Fait à CHATOU,

Le 26 Février 2024

[redacted]